



LE PLAN DÉMARRAGE DU TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Pour aider votre nouvelle activité professionnelle au Portugal à partir du bon pied, **euroFINESCO** vous offre le «**Plan Démarrage du Travailleur Indépendant** ». Cet ensemble complet de services comprend tout ce qu'il vous faut pour lancer votre activité (en conformité avec les exigences fiscales portugaises) au cours de votre première année.

« *Início de Actividade* » (Enregistrement)

L'enregistrement formel de votre activité d'entrepreneur auprès de *Finanças* est la première mesure à prendre, où nous donnons en votre nom toutes les informations détaillées relatives à vous et à votre activité. Simultanément, nous nous occupons de votre situation en matière de TVA pour savoir si vous êtes exempt ou non.

Les Factures

Nous incluons un système de factures que vous êtes obligé d'utiliser pour facturer vos clients et nous vous montrons comment l'employer correctement. Il est obligatoire que vous teniez bien vos comptes pour que votre nouvelle entreprise soit prospère.

Diriger votre entreprise

Vous devez tenir votre comptabilité à jour pour suivre vos revenus et vos dépenses. *Modelos 8 et 9, Livro de Registro dos Serviços Prestados & Livro de Registro das Despesas Gerais e das Operações Ligadas a Bens de Investimentos*, sont utilisés pour atteindre ce but et sont disponibles auprès des papeteries. Aujourd'hui, il est plus courant d'utiliser un programme informatique conçu exprès pour cette fonction ou un autre système de votre choix, à condition que vous informiez à l'avance les *Finanças* de vos procédures.



Ces registres vous aideront à déposer vos déclarations de *trimestral IVA* (TVA périodique) ainsi que *Anexo B* (l'Annexe B) de votre Déclaration Annuelle de Revenus ("*IRS*"). Le système fiscal est fortement informatisé au Portugal et toutes les déclarations et annexes doivent s'effectuer par Internet.

Sécurité Sociale

Nous effectuerons votre inscription obligatoire auprès de la Sécurité Sociale Portugaise. Dans la seconde année de votre activité commerciale, vous êtes obligé de vous inscrire et d'effectuer des contributions mensuelles à la Sécurité Sociale. Il y a 11 catégories de contributions, selon les multiples du Salaire minimum national. Les contributions obligatoires s'élèvent à 29,4% des revenus. Nous pouvons vous aider à déterminer le niveau de contributions le plus approprié pour vous.

Protection Sociale Maladie

En tant que travailleur indépendant, vous aurez le droit de demander votre «*Cartão de Utente*» (Carte d'Assurance Maladie). Une fois inscrite, vous aurez accès aux centres médicaux locaux ainsi qu'aux hôpitaux régionaux. Cette carte vous donne également droit à des réductions de 70-90% sur les médicaments et ordonnances auprès des pharmacies.

En tant que membre inscrit au système portugais d'Assurance Maladie, vous aurez également droit à recevoir la «*Carte européenne d'assurance maladie*», qui vous offre la garantie de soins de santé réciproques dans les hôpitaux et les centres médicaux publics où que vous soyez dans l'Union Européenne.

TVA ("*IVA*")

A moins que le niveau de vos revenus ou vos activités vous exemptent de la "*IVA*" (Taxe sur la valeur ajoutée), des déclarations trimestrielles doivent être déposées en votre nom par le biais d'Internet concernant la TVA que vous facturez à vos clients ainsi que la "*IVA*" payée lors de dépenses nécessaires dans le cadre de vos activités commerciales.



Si ultérieurement vous facturez surtout en dehors du Portugal à d'autres Etats membres de l'UE, vous pourriez éventuellement avoir droit à des remboursements de "IVA" que vous payez sur vos dépenses nécessaires pour votre activité.

Langue claire et simple

Comme vous le savez déjà, le Portugal dispose d'une bureaucratie complexe. Tous les formulaires et toutes les pages web ne sont disponibles qu'en portugais et les instructions sont souvent exprimées dans une langue que même les Portugais ont parfois du mal à comprendre. Nous vous expliquons tout le processus dans une langue claire et simple. Chez **euroFINESCO**, nous parlons 8 langues différentes, y compris le français, et avec les conseils adéquats, tout le monde peut bien lancer la première année d'activités au Portugal.

« IRS » (Impôt sur le revenu des personnes physiques)

Une fois que vous aurez terminé votre première année, nous vous encourageons à choisir notre Plan de Service Complet. Ce plan consolide votre déclaration annuelle de revenus pour payer l'"IRS" portugais, s'occupe des déclarations trimestrielles de TVA et organise les acomptes de vos demandes de paiement des impôts, commençant la troisième année de votre activité ainsi que des rappels en temps voulu de respecter les échéances. Des services de soutien illimités font également partie de ce plan. Plus tard, le cas échéant, vous pourrez choisir notre option « à la carte » et sélectionner uniquement les services qui exigent notre participation directe.

Conclusion

Avec **euroFINESCO** à vos côtés pour faire face aux obligations du système portugais, non seulement vous partirez du bon pied, mais vous trouverez aussi des opportunités intéressantes de minimiser vos impôts tout en offrant de meilleurs services à vos clients partout dans l'Union Européenne et ailleurs.